

CAPACITE DE TRANSPORT +3.5T

Mis à jour le 30/08/2024

Public concerné

- Tout public notamment toute personne désirant créer ou gérer une entreprise de transport routier de marchandises avec des véhicules de plus de 3.5 T.

Prérequis

- Pas de diplôme requis. Cependant le niveau CAP et BEP est conseillé. Connaissances des opérations de base.

Objectifs

- Se préparer à l'examen national visant l'obtention de la capacité professionnelle de transporteur routier de marchandises sur véhicules de plus de 3.5 T.

Le + de la formation

- Des intervenants qualifiés aux compétences techniques actualisées et en fonction dans leur domaine (juristes spécialisés en droit des sociétés/droit des affaires/ droit social, Expert-Comptable diplômé inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion, professionnel du transport routier, professionnel des techniques de vente et du marketing, professionnels ayant des compétences transversales).
- Tous les intervenants experts métier ont une qualification pédagogique de formateur.

Programme

- L'entreprise : la vie juridique
 - o Généralités
 - La personnalité juridique
 - Le patrimoine
 - Les obligations
 - Les différentes formes juridiques
 - o Aspects commerciaux

- Le commerçant
 - Les obligations administratives de l'entreprise
 - Les modes de paiement nationaux et internationaux
 - La chambre des commerces et la chambre de métiers
- Responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise
- Procédures collectives
- Règlementation sociale
 - Les sources de la règlementation sociale nationale et internationale
 - Les sources internes
 - Les conflits collectifs
 - La formation professionnelle
 - Le contrat de travail
 - La durée de travail
 - La rémunération
 - Les représentants du salarié : CSE
 - Les différents modes de rupture de travail et leurs conséquences financières
 - La médecine du travail
 - Les partenaires (inspection du travail...)
- Gestion financière
 - L'analyse des coûts et fixation du prix de vente
 - Coût de revient prévisionnel
 - Les différents niveaux de marge
 - Taux de marge et de rendement
 - Le seuil de rentabilité
 - Le plan de financement et de trésorerie
 - Le plan de financement
 - Le plan de trésorerie prévisionnelle
 - Les moyens et les sources de financement
 - Les opérations de fin d'exercice
 - Les comptes de fin d'exercice et leur analyse
 - Les amortissements et les provisions
 - La capacité d'autofinancement
 - La fiscalité
 - Imposition des profits de l'exercice
 - Imposition des opérations de l'entreprise
 - Imposition du potentiel de l'entreprise
 - Les impôts et taxes sur l'énergie et l'environnement
- Normes et exploitation techniques
 - Les normes des véhicules
 - La réception – immatriculation des véhicules
 - Le choix des véhicules
 - Le garage et l'atelier
 - L'environnement : respect et protection

- Le chargement et le déchargement
- Les engins de manutention
- Le transport de marchandises spécifiques : la réglementation
 - Les matières dangereuses
 - Les animaux vivants
 - Les déchets
 - Les transports exceptionnels
 - Le transport des denrées périssables
- Le transport combiné rail-route
 - Les techniques, les opérateurs et leurs prestations
- Sécurité
 - Les conditions de travail
 - L'hygiène
 - La sécurité du personnel
 - Le droit d'alerte et de retrait
 - Le personnel de conduite
 - Le véhicule et les règles générales de circulation
- Règlementation nationale
 - Les règles administratives et l'organisation de la profession
 - Les différents contrats rattachés à la profession
- Règlementation internationale
 - Les règles administratives : les autorisations de transport hors U.E. et dans l'U.E.
 - Le franchissement des frontières
- Gestion et politique commerciale
 - Stratégie commerciale
 - Communication de l'entreprise
 - La fonction commerciale et la gestion des ventes
- Préparation aux épreuves de l'examen

Aspects administratifs

- Avant la formation
 - Fiche de renseignements à compléter en amont
 - Convention de formation à signer avant la formation
- Durant la formation
 - Feuille d'émargements à signer par demi-journée par le stagiaire et le formateur

Le déroulement et les modalités

- Durée : 210 heures
 - 210 h réparties en 175h de cours + 35h de préparation intensive à l'examen
- Horaires : (susceptible de modification)

- Le lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 20h00 et le samedi de 8h00-12h00 & 13h00-16h30
- En septembre, la dernière semaine sera réservée à la préparation de l'examen et les horaires seront : du lundi au vendredi de 8h00-12h00 & 13h00-16h00
- Date : du 04/07/2022 au 30/09/2022
- Tarifs : 2 500 € HT/participant
- Financement possible : AGEFICE, POLE EMPLOI, OPCO... **L'organisme de formation peut vous accompagner dans la démarche de financement auprès de l'AGEFICE. Sachant que les demandes auprès de cet organisme doivent être déposées au moins 30 jours avant le début de la formation. Il vous appartiendra de vous rapprocher de notre secrétariat le 25 mai 2022 au plus tard.**
- Lieu : dans les locaux du centre de formation à Sainte-Marie au 73 rue André Lardy Zone La Mare 97438 Sainte-Marie, à Saint-Pierre (97410) au 7 allée de la piscine, à Saint-Denis (97490) au 24 rue Jean Cocteau
- Salle de formation : climatisée comportant vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard, feutres, ordinateur
- Modalité : formation en inter-entreprises selon les dates ci-dessus
- Contact :
 - Madame Brigitte VABOIS
 - Tél : 0262 7 97400
 - Mail : contact@ige-cfa.re
- **Accessibilité aux personnes handicapés : en cas de handicap, nous contacter pour une mise en place des moyens de compensation**
- Intervenants : Karine CLAIN, Frédérique DUHAMEL, Dominique FONTAINE, Stéphane VABOIS, Stéphane VIRASSMY, Patrick PITCHÉ

Méthodes pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et actives
- Ressources de type formatives, évaluatives, de synthèse, de soutien, de mémorisation et du formateur
- Remise du guide CELSE de capacité professionnelle
- Transmission de documentation ciblée via le logiciel padlet (exercices, ressources pédagogiques, annales d'examen)

Modalités d'évaluation / examen

- En cours de formation
 - o Evaluation formative réalisée à l'aide d'exercices pratiques orientés examen
 - o Examen blanc dans les conditions réelles
 - o Corrections
- A l'issue de la formation
 - o Evaluation satisfaction des participants
 - o Présentation du candidat à l'examen national de la capacité professionnel permettant l'exercice de la profession de transporteur routier sur véhicules de + de 3.5 T.

Validation

- **Une attestation de fin de formation** sera remise à chaque participant
- En cas de réussite à l'examen national, délivrance par la DEAL de **l'attestation de capacité professionnelle de transport routier de + de 3.5 T.**